

Rungis, le 11 septembre 2025

Relevé de décision de la CPPNI Transport Routier de Marchandises du mardi 9 septembre 2025 :

3 points à l'ordre du jour :

- NAO
- Technologies embarquées
- Questions diverses

1. NAO

La FNTR, l'Union TLF et l'OTRE ne disposent pas de mandat pour la réunion actuelle. Toutefois, elles auront consulté leurs mandants en vue de la prochaine CPPNI, programmée pour le 23 octobre 2025.

La délégation CFDT attend des propositions sérieuses. Elle réaffirme ses revendications : l'instauration d'un 13^e mois conventionnel, la revalorisation de la prime de départ à la retraite, l'élargissement des paliers d'ancienneté de 15 à 30 ans, ainsi qu'un accord sur les maladies redoutées.

2. Technologies embarquées

La FNTR a présenté un projet d'accord concernant les technologies embarquées ainsi qu'un document de travail.

La délégation CFDT se montre favorable à la mise en place d'un accord visant à encadrer ces dispositifs, dans le but de garantir la sécurité des conducteurs et des autres usagers de la route. Toutefois, elle pose plusieurs conditions indispensables :

- l'absence d'identification nominative du conducteur,
- le respect strict de sa vie privée,
- l'inaccessibilité des données pour l'employeur,
- l'interdiction d'utiliser ces données à des fins disciplinaires,
- l'activation des technologies uniquement lorsque le véhicule est en mouvement,
- la consultation préalable du CSE.

L'Union TLF n'est pas favorable à un accord et l'OTRE est favorable à la discussion d'un accord.

Ce projet d'accord sera donc amendé et retravaillé pour les prochaines réunions.

3. Questions diverses

Les classifications seront abordées lors de la prochaine CPPNI.

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Kamal **EL JAOUHARI**
07 61 61 50 05